



DELIBERATION : N° 2025/061

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Enfouissement de la fibre sur le Boulevard Olmade – demande de subvention.

Convocation du : 5 décembre 2025

Rapporteur : David GAILLARD

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 10 décembre 2025 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (15) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, GAILLARD David, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, GENSSLER Bernard, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SENNEGON Stéphane, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, GERVOT Christian, ZOLLI Daniel, CLUZEL Pascal.

Etaient absents excusés représentés (03) : SCHULTZ Isabelle a donné pouvoir à DE MACEDO Karine, FLAIG Béatrice a donné pouvoir à BILBAUT Mathilde, GUERIN Sébastien a donné pouvoir à CHARPENTIER Stéphane.

Membres absents excusés non représentés (01) : MARTIN Déborah.

Ne prennent pas part au vote () :

Nombre de votants : (18).

Secrétaire de séance : GAILLARD David.

Vu le budget primitif 2025 adopté par délibération n°2025-04-02-018 du 2 avril 2025 ;
 Vu les précédentes délibérations 2024-10-09-066 du 9 octobre 2024 et 2025-04-02-020 et du 2 avril 2025 approuvant la mise en œuvre de l'effacement des réseaux éclairage public, basse tension et télécommunication sur le Boulevard Olmade, en partenariat avec le Syndicat d'Energies de la Haute-Garonne (SDEHG31) ;

Considérant que cette action s'incorpore à l'opération globale de requalification du Boulevard Olmade, programmée et prise en charge, pour la partie voirie, par la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain.

Considérant que dans le cadre cette opération globale, la Commune prend une partie des montants des travaux à sa charge, notamment le génie civil pour l'enfouissement des réseaux basse tension et éclairage public ainsi que l'effacement de la fibre optique.

Considérant que le montant global prévisionnel de l'effacement de la fibre est de 63 250 € TTC décomposés comme suit :

- Etudes 2 530.00 € TTC, soit 2 108.33 € HT.
- Travaux 60 720.00 € TTC, soit 50 600.00 € HT.

Considérant qu'il convient de solliciter les aides les plus élevées possibles auprès des partenaires financiers, plus spécifiquement le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Considérant que ces aides pourraient être sollicitées comme suit :

PRESTATION	DEPENSES	RECETTES	FINANCEURS
ETUDES ORANGE HT	2 108,33 €	0.00 €	
TRAVAUX ORANGE HT	50 600,00 €	6 000,00 €	CD31 20%de 0 à 30000 €
		2 000,00 €	CD31 10% de 30000 € à 50000 €
		44 708,33 €	AUTOFINANCEMENT COMMUNE
TOTAL	52 708,33 €	52 708,33 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le financement prévisionnel de l'enfouissement du réseau fibre optique sur le boulevard Olmade ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Pour : 18
 Contre : 00
 Abstention : 00
 Ne prend pas part au vote : 00

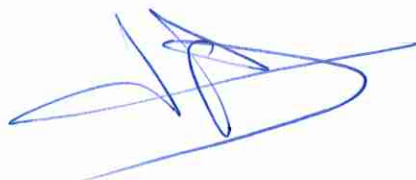
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 10 décembre 2025

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le secrétaire
David GAILLARD



Le Maire
Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le



ID : 031-213102973-20251210-2025_12_10_061-DE